

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

GESTION, ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DES MAISONS FOLIE

Cahier des charges

Date limite de dépôt des candidatures : 16 mars 2026

PROJET

AVIGNON
Ville d'exception



1. CONTEXTE DE L'AMI

Les Maisons Folie : faire naître dans les quartiers de la ville d'Avignon, des fabriques artistiques et culturelles.

Dans le cadre d'Avignon Terre de Culture 2025 (délibération cadre votée par le Conseil municipal du 24 avril 2021), la ville d'Avignon souhaite se doter d'un réseau territorial de fabriques culturelles, à horizon 2025. Véritables lieux de rencontres et d'expérimentation, les Maisons Folie s'inventent comme des espaces culturels hybrides et multiformes.

La définition d'une Maison Folie pourrait tenir en trois mots : Faire culture ensemble.

Ce lieu nait d'une volonté de rassembler autour d'un projet culturel, artistique, social et urbain. Ces quatre dimensions sont indissociables. Comme un nouvel art de vivre, la Maison Folie constitue un lieu d'expérimentation collectif, citoyen et culturel.

À mi-chemin entre les Maisons Folie lilloises, créées en 2004 pour l'année capitale européenne de la Culture, et les Folies du XIXème siècle, la Maison Folie « made in » Avignon invente des tiers lieux singuliers, entièrement et uniquement culturel. Ces tiers lieux culturels sont définis par la diversité et la multiplicité des disciplines artistiques présentes dans ces espaces d'expérimentation et de professionnels et amateurs. La Maison Folie avignonnaise est donc un tiers lieu dans le sens où elle surprend, rassemble, combine et réunit tous les talents artistiques et culturels.

Dès l'origine du projet, l'interdisciplinarité doit être la règle.

L'ambition est que les différents acteurs culturels présents dans ces Maisons Folie collaborent afin de créer des formes hybrides et pluridisciplinaires. Les acteurs culturels locaux et les habitants deviennent des acolytes qui fabriquent ensemble.

Ces nouvelles fabriques culturelles créeront la rencontre entre les habitants d'un quartier et ses acteurs culturels. À l'écoute de leurs envies, de leurs pratiques et de leurs diversités, les artistes et les habitants créeront un espace de cocréations, d'activités, de programmation et de pratiques culturelles multiples. L'art et la culture se déploront autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces Maisons. Des chantiers collaboratifs seront organisés afin que chacun s'approprie ce lieu et le fasse sien.

Les Maisons Folie constitueront par ailleurs un label, doté d'une charte graphique reconnaissable qui identifie ces lieux comme des espaces communs d'expérimentation et de création.

2. OBJET DE L'AMI

- Un nouvel espace à mettre en œuvre au printemps 2026

Trois premières Maisons Folie ont ouvert leurs portes en 2024 et 2025 : une maison située au 36, avenue Moulin Notre Dame, un immeuble au 470, avenue Pierre de Coubertin et une installée dans la continuité de l'école élémentaire Scheppeler, au 8 rue Jean Baptiste Marcet.

Depuis l'été 2025, un nouvel espace a pris place entre la place Alexandre de Rhodes et la rue du comte de Grignan.

Lieu de rencontre, de création et d'expérimentation artistique, culturelle et sociale, cette Maison Folie Grands Cyprès prend la forme d'un kiosque à l'architecture originale, tourné vers les habitants du quartier. La réalisation de ce kiosque-scène a été confié au collectif YDRAH.

Véritable scène en plein air, cet espace pourra accueillir spectacles, expositions, animations, ateliers, activités et pratiques culturelles, et favorisera les rencontres entre les habitants du quartier, créateurs, acteurs et/ou spectateurs.

En fonction des projets, le site pourrait être amené à accueillir plusieurs porteurs de projets si la cohabitation des activités proposées le rendait possible. Cette cohabitation pourra même donner lieu à la création d'une association ad-hoc, identifiée comme porteur principal du projet.

- Place Alexandre de Rhodes - 84000 Avignon

Implantée au cœur du quartier Trillade, la Maison Folie Grands Cyprès est une réalisation concrète et pérenne qui s'inscrit dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et en partenariat avec l'ANRU.

Quartier en pleine rénovation avec la requalification du Groupe Scolaire des Grands-Cyprès, la requalification de la rue J. De Montgolfier, la réalisation d'un parc de stationnement pour vélos à la station de tramway des Sources et la ligne de tramway de plus en plus fréquentée, l'opération de renouvellement urbain dite « Trillade – Grands Cyprès » assure le lien entre le secteur de requalification et le secteur de développement urbain. Bien que les deux opérations soient distinctes, leur appréhension doit être partagée pour traduire l'ambition de la réalisation d'un aménagement cohérent.

a. Enjeux et missions

La ville d'Avignon lance un A.M.I afin de favoriser l'émergence de projets collaboratifs en résonance avec le concept des Maisons Folie avignonnaises et également afin de prendre part à l'action préfiguratrice et à la création effective des Maisons Folie, nouvelles fabriques culturelles.

Cet A.M.I s'adresse aux porteurs de projet ou groupements d'acteurs capables de s'investir dans l'animation de ce nouvel équipement culturel inédit. Cette mission singulière vise à proposer une programmation avant tout culturelle, entre avril et octobre de chaque année. En effet, l'espace étant ouvert, les événements ne peuvent avoir lieu qu'à cette période de l'année, même si la présence d'une scène pérenne, marque l'entrée dans le quartier et doit être appropriée par les habitants eux-mêmes.

Par conséquent, les structures qui se porteront candidates devront avoir un lieu de vie fermé existant le reste de l'année afin de ne pas perdre le lien avec les habitants.

Ce lien a déjà été initié lors des aménagements transitoires, composés d'assises sous formes de bancs et de gradins, qui créent ainsi un espace de convivialité et un parcours ludique.

b. Objectifs de l'action

- Constituer un groupe d'acteurs culturels de différentes disciplines artistiques afin de collaborer, créer des formes hybrides et pluridisciplinaires : formes de spectacle vivant sous toutes ses formes, atelier de pratique artistique, lecture, café-débat, conférence, présentation d'étape de travail créatif,

- Organiser des réunions de concertation avec les habitants du quartier afin de les impliquer pleinement dans l'organisation, la programmation et la gestion du lieu : s'appuyer sur le tissu associatif local afin de sonder les envies et motivations des adhérents et/ou usagers des structures du territoire, communiquer directement auprès des habitants grâce à des affichages dans les halls d'immeuble, varier les horaires de réunion afin de rencontrer toutes les tranches de la population, valoriser le bénévolat,...

La Maison Folie pourra offrir un espace de programmation et de diffusion possible aux manifestations artistiques proposées par des structures professionnelles. Mais elle pourra également constituer un espace d'expression et d'expérimentation possible pour toutes et tous en laissant une place à la révélation et à la valorisation des talents des habitants. Chaque citoyen-habitant pourra se sentir libre d'y proposer une lecture, un café-philo, un atelier créatif, ...

- Créer un réseau avec les acteurs du territoire : champ social et associations caritatives (notamment les structures à proximité directe de la Mission Locale, de la mairie annexe, du centre social et culturel l'Espace Pluriel, la bibliothèque Renaud Barrault, école Melly et Paul Puaux), élus, écoles, centres de loisirs, acteurs culturels...

Le travail indispensable de lien avec le tissu socio-culturel et éducatif du territoire permettra de créer cette épopée collective. Afin de créer un lieu répondant aux besoins et envies propres à chaque quartier, les associations porteuses de ce projet devront se laisser guider par le terrain et l'existant. Elles fédéreront, créeront des synergies et animeront les envies.

- Mise en place d'un agenda culturel, entre avril et octobre avec des actions d'animation : améliorer le cadre de vie et le ressenti du territoire auprès de ses habitants ; susciter la curiosité des habitants du quartier ; amorcer de nouveaux usages dans le quartier en lien avec le projet Maison Folie, ...

Certaines Maisons Folie se trouvent proches d'établissements scolaires et de parcs dans lesquels les habitants ont l'habitude d'aller flâner à la sortie des classes. La Maison Folie viendra s'inscrire dans ce moment. L'accueil du public devra donc s'organiser en fonction de ces temps forts de la journée des habitants du quartier (sortie des classes, mercredi, samedi et dimanche)

- Valoriser le bénévolat : les Maisons Folie valorisent le bénévolat afin d'associer pleinement les habitants dans la programmation culturelle et artistique et dans le fonctionnement du lieu. En s'impliquant en fonction de leurs centres d'intérêt, de leurs envies et de leurs temps, les habitants créeront eux-mêmes un ancrage territorial fort. Il s'agit d'un projet fait par et pour toutes les parties prenantes.

c. Engagements réciproques

LA VILLE D'AVIGNON

- Mise à disposition gracieuse du site.
Cette mise à disposition sera contractualisée par la signature d'une convention pour une durée prévisionnelle d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de deux fois.
Le paiement des fluides pourra être répercuté sur la ou les associations lauréates ;

- Faciliter les relations avec les acteurs locaux (services de la ville, acteurs du champ social relevant de la municipalité, représentants de l'enseignement élémentaire) et dans l'animation du lieu durant les six premiers mois d'exploitation (de mars à septembre 2026) ;
- Atribuer une aide financière au projet lauréat : le montant de la subvention sera évalué en fonction du type d'activité proposé et pourra être discuté afin de permettre la montée en charge de l'activité de l'occupant. Le montant et le versement de la somme seront déterminés annuellement suite à la signature d'une convention financière entre la ville et le(s) porteur(s) de projet.

LE LAURÉAT

- Mettre en œuvre le programme proposé et retenu sur la période indiquée ;
- Prévoir d'animer de manière hebdomadaire et récurrente le site, avec différents types d'activités et de propositions artistiques et culturelles ;
- Fournir du contenu de communication (écrit et documentation photographique), afin de valoriser le projet et son activité via les différents réseaux de la Ville (charte graphique en cours d'élaboration) ;
- Produire des bilans de manière récurrente et assurer un dialogue permanent avec les services de la Ville ;
- Rechercher des financements complémentaires (DRAC, Conseil Régional, Conseil Départemental, CAF, mécénat...) ;

3. Candidature

a. Bénéficiaires de l'AMI

- Associations
- Consortium d'associations avec désignation écrite d'un mandataire

b. Calendrier de la consultation

Publication de l'A.M.I : Site de la ville d'Avignon www.avignon.fr , 19 janvier 2026

Date limite de dépôt des candidatures : 16 mars 2026

Désignation du lauréat par une commission de sélection ad-hoc.

Une audition supplémentaire des candidats pourra être mise en place si la Ville le juge nécessaire.

c. Contenu du dossier de candidature

Les structures intéressées doivent déposer un dossier de candidature qui comprendra :

- Identification de la structure (structure juridique, numéro Siret, siège social, adresse complète, téléphone, mail, site internet) ;
- Description de la structure ;
- Éléments financiers : budget lié à la préfiguration et au fonctionnement du lieu + note décrivant les recherches de financement envisagés ;
- Présentation détaillée du projet : ambitions et principes généraux, gouvernance et projet de développement, proposition prévisionnelle d'une programmation, proposition d'activités avec leurs fonctionnements et leurs gestions,
- Informations complémentaires : tout élément qui vous semble pertinent de porter à la connaissance du jury.
- Format libre.

Pour toute question relative à cet appel à manifestation d'intérêt, les porteurs de projet peuvent adresser un mail à maisonfolie@mairie-avignon.com

Les dossiers sont à adresser par mail à maisonfolie@mairie-avignon.com

d. Critères de sélection

La sélection des candidats se déroulera selon les critères primaires suivants, selon l'ordre ci-après :

1. L'adéquation de la proposition avec l'identité du lieu et le projet général des Maisons Folie ;
2. La contextualisation du projet en cohérence avec le territoire ;
3. La proposition d'un mode de gouvernance partagée impliquant les habitants-citoyens ;
4. Les associations ayant au moins 1 an d'existence et dont le siège social est implanté à Avignon ;
5. Les bilans financiers des structures candidates.

Des éléments complémentaires pourront être demandés aux candidats afin de mieux comprendre leur projet.

Les candidats pourront déposer une candidature pour les deux espaces proposés. Dans ce cas, les candidats devront déposer un dossier par lieu.

6. Conventionnement

Chaque candidature retenue fera l'objet d'une convention d'objectifs fixant :

- Les objectifs du projet via les modalités d'actions ;
- Les engagements de chacune des parties ;
- La durée de la convention ;
- Les clauses de communication ;
- La détermination du montant de la subvention et les modalités financières.

Une convention de mise à disposition des locaux sera également établie.

PROJET

ANNEXES

Plan d'implantation de la Maison Folie Grands Cyprés



Visuel de la Maison Folie Grands Cyprés









Plan détaillée du kiosque-scène

